



## Modifications de l'accès à la classe exceptionnelle : pour les PRAG-PRCE, un recul contesté par FO

Le gouvernement peine à trouver des candidats pour passer les concours de l'enseignement. Parmi les raisons de cette désaffection, il y a bien sûr le niveau de rémunération.

La présentation du budget 2024 a entériné une non revalorisation du point d'indice pour 2024. Quant aux mesurette de 2023, elles sont très loin de compenser cette inflation qui ne cesse de continuer !

Dans ces conditions, les seules véritables augmentations demeurent les avancements d'échelon et de grade.

Les débuts de carrière ont été revalorisés mais aboutissent à un tassement des grilles puisque les échelons de milieu et fin de carrière n'ont presque pas été modifiés.

### Modification sans préavis des conditions d'accès à la classe exceptionnelle.

**Les PRAG et les PRCE sont les grands perdants des nouvelles règles** présentées lors du CSA ministériel de novembre : la promouvabilité sera atteinte 5 ans plus tard qu'actuellement. De plus, certains PRAG et PRCE vont perdre leur promouvabilité.

En effet :

-> en 2023, étaient promouvables tous les PRAG et PRCE ayant atteint l'échelon 3 (PRCE) / 2 (PRAG) de la hors-classe avec au moins 6 ans d'ancienneté à l'université.

-> en 2024, seront promouvables seulement ceux ayant atteint l'échelon 5 (PRCE) / 4 (PRAG) de la hors-classe quelle que soit leur ancienneté à l'université, soit environ 5 années plus tard !

Cette mesure est encore plus injuste pour les PRAG et PRCE qui perdront leur promouvabilité entre 2023 et 2024 !

### FO demande le maintien d'éligibilité de tous les promouvables 2023, le Ministère refuse

Cette perte de promouvabilité constitue un fait sans précédent. La FNEC FP-FO a donc proposé un amendement visant à empêcher cette dernière injustice : « *Les personnels qui étaient promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement de l'année 2023 doivent rester promouvables au grade de la classe exceptionnelle au tableau d'avancement des années suivantes.* »

Le ministère a refusé d'intégrer cet amendement.

*Votes sur cet amendement proposé par FO -> Pour = FO, UNSA, CFDT / Contre = FSU / Abstention = SNALC, SUD, CGT.*

On peut également craindre que les rectorats ne priorisent plus les PRAG et PRCE dans le choix des promus.

FO a voté contre ces nouvelles règles.

## Classe exceptionnelle : fin du vivier 1

FO a également contesté le préjudice subi par certains personnels avec la suppression du vivier 1, décidée unilatéralement sans délai ni avertissement préalable.

## Maintien du caractère définitif de la 3<sup>e</sup> évaluation dans l'accès à la hors-classe

Lors du CSA ministériel de novembre, FO a également demandé d'en finir avec l'avis "gravé dans le marbre", le Ministère a également refusé.

Le ministère présente l'augmentation du taux de passage à la hors-classe comme un élément de revalorisation. FO rappelle que pour une majorité de corps, il y a moins de promus pour la campagne 2023 qu'en 2022.

FO a toujours contesté le principe de l'évaluation couperet du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière qui arrête, selon des critères subjectifs centrés sur « la manière de servir », une appréciation « gravée dans le marbre » pour le passage à la hors-classe. Une mauvaise évaluation peut retarder le passage à la hors-classe de 6 ans voir plus.

Les collègues qui ont été mal évalués lors du troisième rendez-vous de carrière (qui se déroule dans la 2<sup>ème</sup> année du 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale) souhaitent pouvoir se rattraper et voir leur appréciation réévaluée à la hausse.

C'est pourquoi FO a proposé cet amendement : « *Les personnels qui en font la demande pourront bénéficier d'un nouveau rendez-vous de carrière. Une nouvelle appréciation de leur valeur professionnelle pourra être portée. Cette appréciation ne sera prise en compte dans le barème national que si elle est supérieure à l'appréciation précédemment portée.* »

Le ministère a refusé de retenir cet amendement.

*Votes sur cet amendement proposé par FO -> Pour = FO, CGT, CFDT, SNALC / Contre = FSU, UNSA / Abstention = SUD.*

## FO vote contre les lignes directrices de gestion « carrière » proposées par le Ministère

Ces nouvelles LDG instaurent encore plus d'arbitraire pour le déroulement de carrière des personnels. C'est pourquoi FO a voté contre.

FO, toujours opposé à PPCR et son évaluation arbitraire, continuera d'exiger un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.